

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE DOMANCY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres élus	: 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 16
Date de convocation	: 10 Novembre 2022
Date d'affichage de la convocation	: 10 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire de Domancy.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Fabienne PEDERIVA, Michel MEDICI, Marie-Paule MOULIN, Christian CHALLAMEL, Sabine SOCQUET-CLERC, Philippe LUX, Jean-Paul MUGNIER, Ivane BUISSON, Philippe PERNAT, Caroline SEIGNEUR, Alain LIONS et Richard MELENDEZ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Christine BIBOLLET, Pascale DEDIEU, Pascale DESCHODT, Natacha JACQUEMET, Steve CHALLAMEL et Florent MARQUET.

POUVOIRS :

- Madame Pascale DEDIEU a donné pouvoir à Madame Ivane BUISSON
- Madame Natacha JACQUEMET a donné pouvoir à Madame Marie-Paule MOULIN
- Monsieur Steve CHALLAMEL a donné pouvoir à Monsieur Christian CHALLAMEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Fabienne PEDERIVA a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° : DEL 2022 073

OBJET : AFFAIRE TECHNIQUE – Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif et non collectif 2021 - Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de Sallanches (SIABS)

Rapporteur : M. Le Maire

Monsieur le Maire précise que les rapports de présentation ont été transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Domancy a délégué la compétence assainissement collectif et non collectif au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de Sallanches (SIABS).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la qualité et le prix des services de l'assainissement collectif pour l'exercice 2021, rappelant notamment que sur la Commune de Domancy le service compte 846 abonnés. 1 283 501 m³ d'effluents ont été traités en 2021 sur le périmètre du SIABS.

Le linéaire géré par le SIABS de réseau est de 179.51 Km dont 23.86 Km sur Domancy.

En termes de tarification, la part fixe est passée de 7 € HT à 10 € HT entre 2021 et 2022 (+ 30 %). Sur cette même période la part proportionnelle est passée de 1 € HT/m³ à 1.05 € HT/m³ (+5 %).



Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- À l'Unanimité,
- **PREND ACTE** de la communication qui lui est faite par Monsieur le Maire des rapports annuels sur la qualité et le prix du service de l'assainissement collectif pour l'exercice 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- Compte tenu de sa publication, en la forme habituelle, et au lieu accoutumé, le
- Et de sa télétransmission au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Serge REVENAZ



Le Secrétaire
Fabienne PEDERIVA

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Fabienne Pederiva", written over a horizontal line.

Mise en ligne le 22/11/2022

Handwritten initials or a signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' and 'M'.